

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Argenta-Fund Longer Life, classe R - Action de distribution (LU1423896908) un compartiment de Argenta-Fund

Société de gestion : ARGENTA ASSET MANAGEMENT S.A.

## Objectifs et politique d'investissement

L'objectif principal du compartiment Argenta-Fund Longer Life est de procurer à ses actionnaires un rendement aussi élevé que possible des capitaux investis, tout en veillant à limiter le risque associé aux fluctuations des marchés représentés dans la politique d'investissement du compartiment.

Le compartiment investira principalement dans des actions et/ou dans des obligations d'entreprises émises par des sociétés actives dans les secteurs dynamisés de manière significative par le vieillissement de la population (tels les soins de santé, l'alimentation saine, les loisirs, la planification financière, les cosmétiques, les voyages, ...). Ces sociétés sont établies, cotées ou négociées dans le monde entier (y compris dans les marchés émergents).

De plus, le compartiment pourra investir, à hauteur d'un maximum de 49%, en obligations (et/ou titres de créances) à taux fixe ou variable, émises uniquement par des Etats membres de l'UE ou par d'autres Etats qui présentent une économie solide et fortement développée (par exemple : Les Etats-Unis, la Suisse, l'Australie, le Canada, ...).

Le compartiment peut investir, à hauteur maximale de 10%, dans d'autres

actifs éligibles selon la partie générale du prospectus.

Le compartiment pourra également faire usage d'instruments financiers dérivés à des fins de couverture.

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

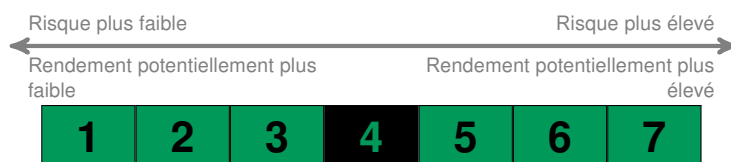
L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. La valeur des actions est calculée hebdomadairement le mercredi. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de distribution. Les revenus et gains en capital sont distribués.

#### Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 5 années.

## Profil de risque et de rendement



#### Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe R - Action de distribution sont classées dans la catégorie 4, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Ce compartiment est principalement exposé aux risques de marché, de taux d'intérêt et de crédit associés à tout investissement en actions et en obligations et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi.

- Risque de marché** : une partie de la performance du compartiment est

soumise aux fluctuations des marchés boursiers. La bourse est dépendante de la situation politique et économique. Plus il y a d'actions dans le compartiment, plus ce risque est important.

- Risque de taux** : une partie de la performance du compartiment est soumise aux fluctuations des taux d'intérêts. Ceux-ci sont dépendants de la situation politique et économique mondiale. Plus il y a d'obligations dans le compartiment, plus ce risque est important.
- Risque opérationnel** : le risque lié à l'inadéquation de processus internes et aux défaillances humaines ou des systèmes ou résultant d'événements extérieurs est plutôt faible pour ce compartiment.
- Risque de crédit** : le risque de défaillance des contreparties lors du remboursement du capital à l'échéance ainsi que des intérêts annuels est faible pour ce compartiment.
- Risque de liquidité** : le risque qu'une position ne puisse être liquidée à temps à un prix raisonnable est plutôt faible pour ce compartiment.
- Risque de concentration** : le risque relatif à une concentration importante des investissements dans certaines catégories d'actifs ou sur certains marchés est plutôt modéré pour ce compartiment.

#### Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.argenta.lu](http://www.argenta.lu).

## Frais

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,73%
----------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	pas d'application
---------------------------	-------------------

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

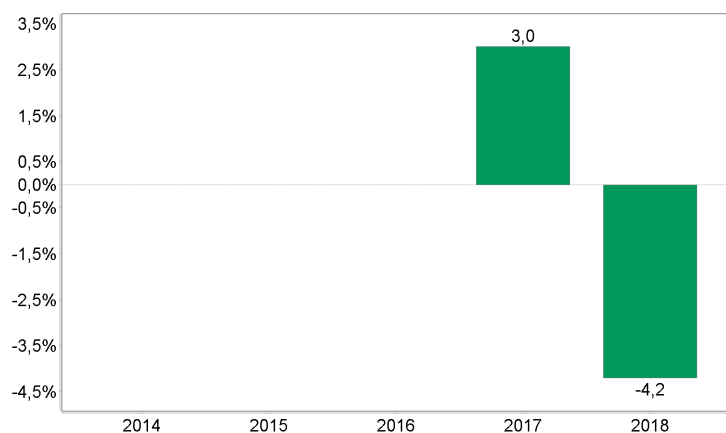
Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2018. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Frais" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur [www.argenta.lu](http://www.argenta.lu).

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2016.

La classe d'actions a été lancée en 2016.

## Informations pratiques

### Dépositaire

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg

### Informations supplémentaires et disponibilité des cours

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers cours des actions de Argenta-Fund peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur [www.argenta.lu](http://www.argenta.lu).

Le prospectus est disponible en français et en néerlandais, les derniers rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles en français.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet [www.argenta.lu/images/POLITIQUE%20DE%20REMUNERATION%20fr\(1\).pdf](http://www.argenta.lu/images/POLITIQUE%20DE%20REMUNERATION%20fr(1).pdf). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

### Responsabilité

La responsabilité de ARGENTA ASSET MANAGEMENT S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

### Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

### Informations spécifiques

Le compartiment Argenta-Fund Longer Life peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de Argenta-Fund qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment.

Les informations sur les modalités et les frais éventuels de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds et dans vos agences Argenta.